

Interpellation concernant l'usage des balles expansives par la police cantonale

Les trois coups de feu tirés par un sergent en pleine rue au cœur de Lausanne, jeudi 6 novembre 2008, relance la controverse sur l'utilisation des balles expansives par les forces de sécurité. Dans le quartier de l'avenue de la gare, plusieurs passants circulaient. Une balle a ricoché à quelques centimètres d'une personne qui se trouvait dans l'un des commerces de l'endroit.

Cette munition à l'impact puissant est portée depuis 2007 par des agents de la police cantonale. Il y a deux ans, la Fédération des médecins suisses s'est opposée à l'introduction de balles, qui causent des dommages humains beaucoup plus importants que la munition utilisée jusqu'ici. Elle met en garde contre les effets collatéraux et suggère des mesures d'organisation de la police plutôt que des mises en danger accrues pour la société civile. Le Conseil fédéral a rejeté ce genre de projectiles tant en 1986 qu'en 2001.

Certes, la fusillade de Bex en 2005 est souvent donnée en exemple, pour justifier la nouveauté. Un policier était décédé, après avoir touché onze fois son agresseur. En s'aplatissant à l'impact, la nouvelle munition entraîne des blessures graves, mettant la personne hors d'état de nuire. Les balles expansives sont interdites en temps de guerre. La déclaration internationale de la Hague en 1899 les proscriit. La section suisse d'Amnesty International a demandé d'y renoncer.

Je pose dès lors les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas tenu compte des mises en garde, formulées par les médecins suisses et des organisations pour les droits humains notamment, en armant des agents de balles expansives ?
2. Quelles consignes détaillées sont-elles données aux personnes équipées ?
3. Dans quelles circonstances la munition est-elle en usage ?
4. Des participant-e-s à une grève ou à une manifestation peuvent-ils/elles être visés ?
5. Quelle formation particulière est-elle délivrée aux personnes pouvant être appelées à porter cette munition ?
6. Quelles précautions doivent-elles être prises et respectées en regard de passants ou de toute(s) autre(s) personnes pouvant se trouver à proximité des tirs ?
7. Comment évaluer aujourd'hui la « bavure » commise par le sergent le 6 novembre ? A-t-il respecté les directives alors en vigueur ?

Lausanne, le 11 novembre 2008



Pierre Zwahlen

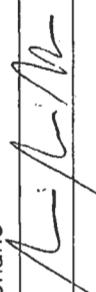
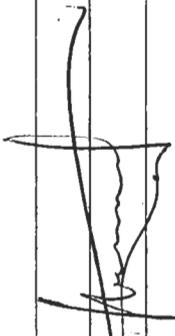
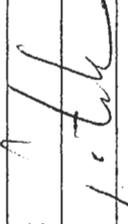
Souhaite développer

OK BTJ

Liste des députés signataires – état au 26 août 2008

Abbet Raphaël	Chapalay Albert	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Chappuis Laurent	Ducommun Philippe
Amarelle Cesla	Chatelain André	Dufour Claude-Eric
Amstein Claudine	Chevalley Christine	Durussel José
Ansermet Jacques	Chevalley Edna	Duvoisin Ginette
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Isabelle	Epars Olivier 
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Fardel Claude-André
Baehler Bech Anne 	Chollet Jean-Marc	Favez Jean-Michel
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Favrod Pierre-Alain
Bally Alexis	Clot Bertrand	Feller Olivier
Bavaud Sandrine	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Bernhard Maximilien 	Cornaz-Rovelli Valérie	Fiora-Guttman Martine
Bersth Verena	Cornut Michel	Freymond Cantone Fabienne
Bolay Guy-Philippe	Courdesse Régis	Gaille Pierre-André
Bonjour Eric	De Preux Patrick	Gaudard Jean-Pierre
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Gay Vallotton Michèle 
Borel Bernard	Décaillet Anne	Gfeller Olivier
Borloz Frédéric	Décosterd Anne	Girardet Lucas
Bottlang-Pittet Jaqueline 	Delacour André	Glardon Julien
Brélaz François	Depoister Anne-Marie	Glutz Félix
Buffat Marc-Olivier	Deriaz Philippe	Golaz Florence 
Buffat Michaël	Desmeules Michel	Golaz Olivier
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Gorrite Nuria
Calpini Christa	Devaud Grégory	Grandjean Pierre
Capt Gloria	Dind Claudine	Grognuz Frédéric

Liste des députés signataires – état au 26 août 2008

Guignard Jean 	Métraux Béatrice	Rochat Pierre
Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rod Armand
Haenni Frédéric	Miéville Michel	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine
Haurly Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Jaquet-Berger Christiane	Montangero Stéphane	Saugy Roger 
Jaquier Rémy	Mossi Michele 	Savary Marianne
Jufer-Tissot Nicole 	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jungclaus Delarze Suzanne	Pâche Rémy	Schwaar Valérie
Junod Grégoire	Papilloud Anne	Schwab Claude 
Kaelin Pierre	Payot François	Silauri Alessandra
Kappeler Hans Rudolf	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Kernen Olivier	Perrin Jacques	Streit Christian
Labouchère Catherine	Pertusio Mario-Charles	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël	Peters Lise 	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie 
Marendaz André 	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe	Rapaz Pierre-Yves	Walther Eric
Mattenberger Nicolas	Reichen Gil 	Weber-Jobé Monique
Mayor Olivier	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Maystre Tinetta	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Melly Serge	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert 
Mercier Pierre-Alain	Rochat Nicolas 	Zwahlen Pierre 